



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **DALAIS** Gaëlle, **DUCAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LHERMENIER** Sandrine, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane

Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean- Denis, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : Mme **GRATON** Sabrina

Excusés : Mr **BACHEREAU** Patrice (pouvoir à Mr **MAJEAU** Stéphane)

Date de la convocation : 26 mars 2021

Présents : 32

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël **MOINET**

BUDGET PRIMITIF 2021- BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1er janvier 1999,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 31 mars 2021,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les propositions nouvelles ci-dessous pour le budget primitif de l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses : 1 284 289,42

Recettes : 1 610 968,42

Fonctionnement :

Dépenses : 7 780 525,00

Recettes : 7 780 525,00

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 2 930 929.42 (dont 1 646 640.00 de RAR)

Recettes : 2 930 929.42 (dont 1 319 961.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 7 780 525.00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 7 780 525.00 (dont 0.00 de RAR)

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021

Le Président

Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : Mme GRATON Sabrina

Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)

Date de la convocation : 26 mars 2021

Présents : 32

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

VOTE COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020 concernant le budget principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2020 au 31/12/2020,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2020, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021


 Le Président
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : Mme GRATON Sabrina
 Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)
 Date de la convocation : 26 mars 2021
 Présents : 32
 Votants : 33
 Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du conseil communautaire du 24/06/2020 approuvant le Budget Primitif,

Vu la délibération approuvant le compte de gestion 2020 présenté par le Comptable public,

Vu la présentation effectuée en commission des finances le 31/03/2020,

Considérant que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget,

Le compte administratif 2020 du budget Zac de Champ Bouchet de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge se présente comme suit :

RESULTAT Z A C 2020		RESULTAT Z A C 2020	
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEFICIT reporté	189 646.75	Déficit reporté	33 025.63
TITRES 2020	707 395.92	TITRES 2020	636 785.12
MANDAT 2020	681 437.40	MANDAT 2020	720 980.08
RESULTAT	163 688.23	RESULTAT	117 220.59

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021


 Le Président
 Coeur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 SAINT PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **DALAIS** Gaëlle, **DUCAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LHERMENIER** Sandrine, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane

Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean- Denis, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : Mme **GRATON** Sabrina

Excusés : Mr **BACHEREAU** Patrice (pouvoir à Mr **MAJEAU** Stéphane)

Date de la convocation : 26 mars 2021

Présents : 32

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël **MOINET**

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ZAC DE CHAMP BOUCHET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1er janvier 1999,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 31 mars 2021,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les propositions nouvelles ci-dessous pour le budget primitif de l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses : 1 571 320.21

Recettes : 1 571 320.21

Fonctionnement :

Dépenses : 1 443 741.38

Recettes : 1 443 741.38

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021

Le Président


Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : Mme GRATON Sabrina
 Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)
 Date de la convocation : 26 mars 2021
 Présents : 32
 Votants : 33
 Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

VOTE COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ZAC DE CHAMP BOUCHET

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020 concernant le budget Zac Champ Bouchet :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2020 au 31/12/2020,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2020, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : Mme GRATON Sabrina
 Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)
 Date de la convocation : 26 mars 2021
 Présents : 32
 Votants : 33
 Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

VOTE AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération du 24 juin 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23/09/2020 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25/11/2020 approuvant la décision modificative n°2

Vu la délibération du conseil communautaire du 16/12/2020 approuvant la décision modificative n°3

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Principal tels que présentés ci-dessous,

INVESTISSEMENT	
Déficit 2019	- 628 703.21
TITRES 2020	1 333 752.45
MANDATS 2020	716 667.90
RESULTAT	- 11 618.66
FONCTIONNEMENT	
Excédent 2019	1 514 641.33
TITRES 2020	5 873 663.87
MANDATS 2020	5 221 710.54
RESULTAT	2 166 594.66
GLOBAL	2 154 976.00

Monsieur le Président propose l'affectation suivante pour les résultats 2018 du Budget Principal :

AFFECTATION DE RESULTAT		
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 11 618.66	article 001 investissement dépenses
Restes à réaliser DEPENSES	1 646 640.00	
Restes à réaliser RECETTES	1 319 961.00	
BESOIN FINANCEMENT	338 297.66	article 1068 investissement recette
RESULTAT FONCTIONNEMENT	2 166 594.66	
Résultat Fonctionnement corrigé	1 828 297.00	article 002 fonctionnement recette

Ces explications entendues, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Principal telle que présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021


 Le Président
 Coeur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : Mme GRATON Sabrina

Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)

Date de la convocation : 26 mars 2021

Présents : 32

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

VOTE TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Après consultation de la Commission « des finances », Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de maintenir pour l'année 2021, les mêmes taux d'imposition des taxes locales que ceux de 2020 :

Nature de la taxe	2020	2021
Cotisation Foncière des Entreprises	24.11 %	24.11 %
Taxe Foncière Non Bâti	2.14 %	2.14 %

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021


 Le Président
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
 Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick
Visioconférence : Mme GRATON Sabrina
Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)
Date de la convocation : 26 mars 2021
Présents : 32
Votants : 33
Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

RENOUVELLEMENT CONTRAT PEC- AGENT TECHNIQUE

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Le Président informe les membres du Bureau :

Les Parcours Emploi Compétences (PEC), déployés depuis le 1^{er} janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Monsieur le Président informe également les membres du Conseil que l'agent technique de la CDC termine son contrat « PEC » (Parcours Emploi Compétences) le 31 mai prochain. Il assure les travaux de maintenance sur les bâtiments de la collectivité, petits bricolages, entretiens des espaces verts, de la Flow Vélo, entretiens des minibus etc...

Son contrat peut être renouvelé pour 1 an dans les mêmes conditions avec une aide de l'Etat à hauteur de 50 % du salaire brut sur une base de 20h00 hebdomadaires.

Le Président propose à l'assemblée :

Le renouvellement d'un contrat C.A.E. pour les fonctions d'agent technique à temps complet pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} juin 2021.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, DECIDENT :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Président ;
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce renouvellement et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
 Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick
Visioconférence : Mme GRATON Sabrina
Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)
Date de la convocation : 26 mars 2021
Présents : 32
Votants : 33
Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ACCUEIL EN CONTRAT PEC

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Le Président informe les membres du Conseil :

Les Parcours Emploi Compétences (PEC), déployés depuis le 1^{er} janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Le Président propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent de gestion administrative à temps complet pour une durée de 12 mois.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, DECIDENT :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Président ;
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021

Le Président
oeur de saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick
Visioconférence : Mme GRATON Sabrina
Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)
Date de la convocation : 26 mars 2021
Présents : 32
Votants : 33
Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

ANNULATION REDEVANCE POUR EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'annulation des différentes créances suite à la demande du Trésor Public de Rochefort.

Il s'agit de créances dites « éteintes » ou de dossiers dont la commission de surendettement a approuvé la clôture.

Dossier N°1286403691

Année	N° de facture	Montant
2014	7456	59.86
2015	7558	119.00
2016	7637	211.00
2017	7773	211.00
2018	7799	211.00
2019	7888	217.00
2020	7931	56.00
	TOTAL	1 084.86

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021


 Le Président
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 SAINT PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : Mme GRATON Sabrina

Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)

Date de la convocation : 26 mars 2021

Présents : 32

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

SOLLICITATION SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU PROJET NOTT (POINT INFO TOURISME ST PORCHAIRE)

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entérinée par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Vu la délibération 56-2018 portant candidature à l'appel à projet **NOTT de la Région Nouvelle-Aquitaine**, en partenariat avec la Communauté D'Agglomération de Saintes et la Communautés de Communes de Gémozac,

Considérant l'engagement de la collectivité auprès des acteurs professionnels du tourisme, notamment à travers l'aménagement qualitatif des 4 points d'accueil touristique existant sur le territoire,

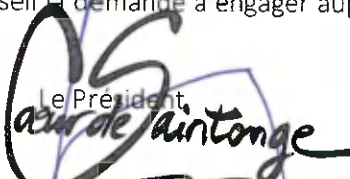
Considérant le descriptif concis du projet comme suit : Aménagement d'un nouveau point d'accueil touristique, sur l'axe principal de Saint-Porchaire situé au sein du bâtiment communal Centre Paul Chénereau qui rassemble plusieurs services à la population (obj : tiers lieu et accès au service public en milieu rural). Le point d'info sera accessible par l'entrée principale et un espace sera dédié et aménagé spécialement pour les touristes, il bénéficiera d'une signalétique visible depuis la rue.

Budget : Total = 4 017.79€ HT Subvention souhaitée (30%) = 1 205.34€ HT

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la demande à engager auprès de la Région Nouvelle -Aquitaine.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021

Le Président

 Sylvain BARREAU
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Handwritten text at the bottom left of the page, possibly a signature or date, which is mostly illegible due to blurring and low contrast.



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : Mme GRATON Sabrina

Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)

Date de la convocation : 26 mars 2021

Présents : 32

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BATIMENT DU POINT INFORMATION TOURISME –
COMMUNE DE PONT L'ABBE D'ARNOULT**

Vu les statuts de la collectivité en date du 29 août 2019,

Vu la définition de l'exercice de la compétence Tourisme délibération 66-2017 en date du 20 septembre 2017, autorisant le conventionnement avec le Syndicat d'Initiative et la Commune de Pont l'Abbé d'Arnoult pour la mise à disposition d'un lieu d'accueil touristique et les différentes charges s'y afférents,

Vu la délibération de la Commune de Pont l'Abbé d'Arnoult en date du 12 juin 2020 portant ajustement des dépenses liées à la mise à disposition pour le fonctionnement du Syndicat d'initiative, impactées par la période Covid-19,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des élus pour signer et appliquer les modalités de la convention 2021 avec la commune de Pont l'Abbé d'Arnoult, à savoir la mise à disposition d'un local pour l'accueil en point touristique identifié par un coût prévisionnel de 7 331 € à confirmer par bilan de la commune en fin d'année.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021

Le Président

 SYLVAIN BARREAUD
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : Mme GRATON Sabrina

Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)

Date de la convocation : 26 mars 2021

Présents : 32

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SYNDICAT D'INITIATIVE / ABBAYE DE TRIZAY

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entériné par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant la mission touristique déléguée au syndicat d'initiative de l'Abbaye de Trizay depuis 2018,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation pour signer la convention d'objectifs et de moyens 2021 et verser la subvention à l'Abbaye de Trizay pour la somme de 40 000€.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021

Le Président

 Sylvain BARREAUD
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : Mme GRATON Sabrina

Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)

Date de la convocation : 26 mars 2021

Présents : 32

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

CONVENTION DE PARTENARIAT COMITE DE RANDONNEE PEDESTRE 2021

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entériné par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant l'aménagement des mobilités douces sur la Communauté de Communes en particulier les 14 circuits inscrits dans le schéma d'aménagement intercommunal de randonnée pédestre,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation pour signer la convention de partenariat 2021-2023 avec le Comité de Randonnée Pédestre (CRP17).

Cette convention fixe les règles de financement à hauteur de **12€ / Km** pour le balisage des nouveaux circuits et de **10€ / Km** correspondant à la vérification du balisage de 173 km.

La subvention sera allouée à la fin de chaque année pour la réalisation effectuée.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021

Le Président

 Sylvain BARREAUD
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : Mme GRATON Sabrina

Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)

Date de la convocation : 26 mars 2021

Présents : 32

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du conseil communautaire du 24/06/2020 approuvant le Budget Primitif,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23/09/2020 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25/11/2020 approuvant la décision modificative n°2

Vu la délibération du conseil communautaire du 16/12/2020 approuvant la décision modificative n°3

Vu la délibération approuvant le compte de gestion 2020 présenté par le Comptable public,

Vu la présentation effectuée en commission des finances le 31/03/2020,

Considérant que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget,

Le compte administratif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge se présente comme suit :

INVESTISSEMENT	
Déficit 2019	- 628 703.21
TITRES 2020	1 333 752.45
MANDATS 2020	716 667.90
RESULTAT	- 11 618.66
FONCTIONNEMENT	
Excédent 2019	1 514 641.33
TITRES 2020	5 873 663.87
MANDATS 2020	5 221 710.54
RESULTAT	2 166 594.66
GLOBAL	2 154 976.00

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 7 avril 2021

Le Président
Coeur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick
Visioconférence : Mme GRATON Sabrina
Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)
Date de la convocation : 26 mars 2021
Présents : 32
Votants : 33
Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

ATTRIBUTION DU MARCHÉ « ACQUISITION D'UN TRACTEUR AGRICOLE AVEC OUTILS PERIPHERIQUES

Suite au marché d'acquisition d'un tracteur agricole avec outils périphériques, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour procéder à l'analyse des offres.

SYNTHESE DE L'OFFRE DES PRIX

MONTANT HT	MATAGRI	TERRAVI	QUEST AGRI
TRACTEUR	45 000.00 €	46 200.00 €	54 000.00 €
CHARGEUR	12 500.00 €	11 200.00 €	9 000.00 €
BROYEUR	7200.00 €	7 100.00 €	6 000.00 €
TOTAL	64 700.00 €	64 500.00 €	69 000.00 €

Synthèse des notes obtenues après pondération et analyse technique

CRITERES	MATAGRI	TERRAVI	OUEST AGRI
PRIX	29.90	30	28.04
TECHNIQUE	18.00	16.00	18.00
NOTE OBTENUE	47.90	46	46.04

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'offre obtenant la meilleure notation suite à l'analyse technique et économique de la commission d'appel, soit **l'entreprise MATAGRI** pour la somme de 64 700 HT.

**32 POUR
1 ABSTENTION**

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021

Le Président



COEUR DE SAINTONGE
Sylvain BARREAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
 Mrs ALVAREZ Pascal, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIDAL Patrick
Visioconférence : Mme GRATON Sabrina
Excusés : Mr BACHEREAU Patrice (pouvoir à Mr MAJEAU Stéphane)
Date de la convocation : 26 mars 2021
Présents : 32
Votants : 33
Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION-CADRE

Monsieur le Président rappelle la délibération par laquelle la collectivité a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

Expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune ou l'établissement et cet établissement.

Précise qu'en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire :

DECIDE :

➤ d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

- dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- d'autoriser Monsieur le Président, à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 07 avril 2021



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD